



**COMMUNE DE LUCINGES
HAUTE-SAVOIE**

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLU**

Le conseil municipal de la commune de Lucinges a décidé de procéder à une modification simplifiée N°1 de son PLU et a défini les modalités de mise à disposition du public par délibération du 21 janvier 2015.

La modification simplifiée porte sur les points suivants :

- Adaptation de l'orientation d'aménagement de la zone 1AUb1 de la Fougère :
- Adaptation du plan de zonage en supprimant l'emplacement réservé n°16 pour bassin de rétention, devenu inutile (réalisation d'une autre solution technique pour la gestion des eaux de ruissellement en amont de la zone).

Une mise à disposition du public se déroulera à la mairie de Lucinges du 26 février au 25 mars 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir le mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi et vendredi de 14h00 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 11h30.

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée N°1 du PLU pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront être également adressées par écrit à Monsieur Le Maire, à l'adresse suivante : Mairie de Lucinges, 90 Place de l'église 74380 LUCINGES, qui l'annexera au registre.